

Zeitschrift: Arbido-R : Revue
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 8 (1993)
Heft: 2

Artikel: Les bâtiments des bibliothèques universitaires en France : un vaste programme!
Autor: Bisbrouck, Marie-Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771695>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INEU! ARCHIVAR 5.1 INEU!

Das von Praktiker professionell entwickelte PC-Programm zur Erschliessung und Verwaltung von Dokumenten wie Akten, Büchern, Karten, Fotos, Nachlässen bietet u.a.:

- ** **Datenerfassung mittels anpassungsfähiger Maske** (unterteilbare Klassifikationsnummer, 4 Register, Sperrfristen, Aussonderungsfristen, Transferregister, Verweise, Kommentare, usw.)
- ** **Umfangreiche Arbeitserleichterungen:** Automatisierte Übernahme in die Register, Online-Menü für ständig benötigte Funktionen, automatischer Wortumbruch, freie Funktionstastenbelegung, usw.
- ** **Online-Verwaltung** von laufenden Beständen und erweiterbaren Archiven unter verschiedenen Systematiken.
- ** **Schnellste Abfragen und Recherchen** u.a. über verknüpfte Turbo-Textrecherche und verknüpfte Volltextrecherche.
- ** **Vollautomatische, komplette Erstellung von Findbüchern** durch Sofort-Sortierung.
- ** **Datenexport** über ASCII Schnittstelle, **Datenimport** über vorformatierte Dateien.
- ** **Daten- und Kopierschutz** über Crypto-Box.
- ** **Beste Datensicherheit** auch bei grossen Beständen durch Programmierung mit der potenten Datenbanksprache CLIPPER.
- ** **Echte Netzwerkfähigkeit** (Record-Looking).

Fordern Sie unsere ausführliche Leistungsbeschreibung mit Preisliste an !!

GENERALVERTRETUNG IN DER SCHWEIZ:

**Eberle + Warth, Archivorganisation/Archivsoftware, Dietschwil,
CH-9533 Kirchberg Tel. 073/312221 Fax 073/313030**

Les bâtiments des bibliothèques universitaires en France: un vaste programme!

Marie-Françoise Bisbrouck

La situation des bibliothèques universitaires françaises, étudiée du point de vue de leurs bâtiments et par conséquent aussi des services offerts à leurs utilisateurs, n'est pas satisfaisante. L'article débute par un historique qui permet de mieux comprendre les difficultés auxquelles sont aujourd'hui confrontées ces institutions: une première expansion des bibliothèques universitaires a lieu de 1955 à 1975, suivie de leur séparation des bibliothèques publiques en 1975 (au niveau politique) et d'une lente dégradation en terme de locaux comme en terme d'acquisitions et de personnel dès 1975. Trois rapports ont toutefois ponctué les années quatre-vingts, autant de signaux d'alarme au sujet du mauvais état de ces bibliothèques. Les rapports Vandevorde, Gattégno-Varloot et surtout Miquel (1989) et leurs points forts sont également décrits par l'auteur, en particulier le dernier d'entre eux qui fut le réel point de départ d'une nouvelle politique en faveur des bibliothèques universitaires. Ensuite, une description précise de la situation, en 1992, des bibliothèques universitaires françaises est proposée, mettant l'accent sur le fait que les besoins de rénovation du parc immobilier existant sont aussi importants que ceux concernant les extensions. L'auteur présente alors le «Schéma Université 2000», schéma de développement de l'enseignement supérieur qui doit permettre de remettre à niveau les universités, dans un premier temps au moins en ce qui concerne leur capacité d'accueil. Elle montre comment et avec quelles difficultés les bibliothèques trouvent leur place dans ce vaste programme politique. La contribution se termine par une description des objectifs poursuivis à l'heure actuelle pour les bâtiments des bibliothèques universitaires et par le rappel des phases majeures dans lesquelles s'inscrit tout projet de construction, ainsi que par une conclusion dans laquelle l'auteur espère que l'Etat s'engage pour de nombreuses années en faveur des bibliothèques universitaires, et non seulement pour cinq ans.

Die Situation der französischen Universitätsbibliotheken ist in bezug auf die Gebäude und daraus resultierend auch hinsichtlich des Dienstleistungsangebots unbefriedigend. Der Artikel beginnt mit einem historischen Abriss, der dem besseren Verständnis der aktuellen Probleme dient, mit denen diese Institutionen konfrontiert sind: ein erster Ausbau der Bibliotheken fand zwischen 1955 und 1975 statt. 1975 fand die Trennung von den öffentlichen Bibliotheken statt. Es folgte eine allmähliche Verschlechterung des Zustandes der Gebäude, der Anschaffungsmöglichkeiten und der Personalsituation. In den achtziger Jahren haben sich drei alarmierende Berichte mit den herrschenden Bedingungen im Bibliothekswesen beschäftigt. Die Berichte von Vandevorde, Gattégno-Varloot und insbesondere von Miquel (1989) werden mit ihren Hauptargumenten beschrieben, wobei das Schwergewicht auf dem letzten dieser Serie liegt, bedeutet dieser doch den Aufbruch zu einer neuen Politik zugunsten der Universitätsbibliotheken. Es folgt eine exakte Situationsbeschreibung der französischen Universitätsbibliotheken aus dem Jahr 1992, wobei besonders unterstrichen wird, dass die Erneuerung der Gebäude ebenso wichtig ist wie die Erweiterung. Darauf präsentiert der Autor das «Schéma Université 2000», ein Modell zur Entwicklung des Höheren Bildungswesens, das eine Aktualisierung der Universitäten bewirken soll: in einem ersten

Schritt soll zumindest die Aufnahmekapazität erhöht werden. Die Autorin zeigt, wie und mit welchen Schwierigkeiten die Bibliotheken in diesem politischen Programm ihren Platz finden. Der Beitrag schließt mit einer Beschreibung der im Moment verfolgten Ziele für die Gebäude der Universitätsbibliotheken und mit einer Auflistung der Hauptetappen, die jedes Bauvorhaben durchlaufen muss. Es folgt eine Schlussbemerkung, in welcher die Autorin die Hoffnung äussert, dass der Staat sich während mehrerer Jahre um die Universitätsbibliotheken kümmern wird und nicht nur für fünf Jahre.

La situazione delle biblioteche universitarie francesi, studiata dal punto di vista dei suoi edifici e, di conseguenza anche da quello dei servizi offerti ai loro utenti, non è soddisfacente. L'articolo inizia con un istoriato che permette di meglio comprendere le difficoltà che incontrano oggi queste istituzioni: una prima espansione delle biblioteche universitarie ha luogo dal 1955 al 1975; fa seguito la loro separazione dalle biblioteche pubbliche nel 1975 (a livello politico) e, a partire dal 1975, un lento degrado sia per quanto concerne gli spazi, sia per quanto riguarda gli acquisti e il personale. Tre rapporti hanno tuttavia caratterizzato gli anni ottanta; altrettanti segnali d'allarme sul cattivo stato di queste biblioteche. L'autore descrive pure i rapporti Vandevorde, Gattégno-Varloot e soprattutto il rapporto Miquel (1989) e i loro punti forti. L'ultimo rapporto in particolare è stato il vero punto di partenza per una nuova politica a favore delle biblioteche universitarie. Nel 1992 viene fatta una precisa descrizione della situazione delle biblioteche universitarie francesi. Essa pone l'accento sul fatto che la necessità di rinnovamento degli immobili esistenti sia tanto importante quanto la necessità della loro estensione e le estensioni stesse. L'autore presenta allora lo «Schéma Université 2000», schema di sviluppo dell'insegnamento superiore che deve permettere di parificare il livello delle università, in un primo tempo almeno per quel che concerne la loro capacità di accoglienza. Dimostra come e con quali difficoltà le biblioteche si collocano in questo vasto programma politico. Il contributo dell'autore termina con una descrizione degli obiettivi perseguiti attualmente per quel che concerne gli edifici delle biblioteche universitarie e con un richiamo alle fasi più importanti nelle quali si situa qualsiasi progetto di costruzione. Conclude esprimendo la speranza che lo Stato si impegni per molti anni a favore delle biblioteche universitarie e, non soltanto per cinque anni.

Introduction

J'ai choisi de traiter du nouveau plan de développement des bibliothèques universitaires françaises parce qu'il est très récent et, à cause de cela, probablement encore très méconnu des pays voisins de la France.

Il m'est, en effet, apparu que la situation des bibliothèques publiques en France, bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt, est maintenant assez bien connue car elle a donné lieu à un prodigieux effort depuis une vingtaine d'années environ.

Avant de parler des bibliothèques universitaires, je dois rappeler également le rôle qu'a joué depuis quinze ans la Bibliothèque publique d'information (BPI) du Centre Georges Pompidou à Paris, ouverte en 1977, ainsi que celui que joue, depuis 1986, dans les domaines scientifique, technique et industriel, la Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie, également à Paris (La Villette).

Ces deux grandes bibliothèques publiques ont joué et jouent aujourd'hui un rôle moteur pour le développement des autres bibliothèques publiques mais aussi pour celui des bibliothèques universitaires.

Il est vrai qu'elles ne traitent pas tout à fait des mêmes publics que les bibliothèques universitaires, encore que

55 à 57% de leurs usagers soient des étudiants, mais les technologies avancées qu'elles ont su promouvoir avec bonheur auprès du grand public devraient désormais être reprises par les bibliothèques universitaires à l'aube de leur renaissance:

- informatisation complète de leur gestion (acquisitions, catalogage, tenue des comptes, bulletinage des périodiques, prêt, réservation sur place ou à distance des documents par le moyen du Minitel, interrogation du catalogue sur place et à distance),
- totalité des collections présentées en libre accès,
- développement très important des documents audiovisuels de qualité en consultation sur place,
- développement des collections informatiques – logiciels ou didacticiels – pour le jeu et la formation continue,
- place donnée aux périodiques en libre accès (2400 à la BPI, 5500 à la Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie, dont l'essentiel, dans cette dernière, peut être emprunté à domicile),
- place donnée à la Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie, compte tenu de ses collections, au développement d'un service de documentation pour les petites et moyennes entreprises (service sur profil, interrogation de bases de données américaines et européennes),
- développement de services performants à l'intention des aveugles et mal-voyants,
- activités d'animation très importantes et très diversifiées.

Ces deux grandes bibliothèques, ouvertes au public samedi, dimanche et jours fériés, jouent vraiment un rôle moteur pour l'ensemble des bibliothèques françaises, en attendant que notre Bibliothèque Nationale rénovée et transformée en Bibliothèque de France joue le sien dès 1995 ou 1996.

1995 devra être aussi la première année où il sera possible d'apercevoir des changements importants du côté des bâtiments et donc des services offerts par les bibliothèques universitaires françaises. Mais avant de parler de ce que ce que sur quoi nous travaillons depuis deux ans déjà, il faut que je décrive la situation dans laquelle se trouve la majorité d'entre elles, notamment du point de vue de leurs bâtiments.

Historique 1955–1975

Revenons quelques décennies en arrière, afin de bien situer les choses.

La première expansion des bibliothèques universitaires a eu lieu, en France, entre 1955 et 1975 pour faire face à l'afflux des étudiants, lié notamment à l'accroissement du taux de scolarisation et à l'explosion démographique de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de l'immédiate après-guerre: de 155 000 étudiants inscrits à l'université en 1955, on est ainsi passé à 831 000 en

1975–1976, ces chiffres ayant naturellement continué à progresser ultérieurement, comme on le verra plus tard. A cette époque, les universités existantes se sont accrues très fortement et d'autres universités ont été créées, notamment à la périphérie de Paris et des grandes villes, à la fin des années 1960. On est ainsi passé de 23 universités en 1945 à 47 en 1975.

Durant cette période 1955–1975, environ 110 bâtiments de bibliothèques universitaires ont été construits ou ont bénéficié d'extensions, accompagnant en cela le développement de leurs universités de rattachement: 516 000 m² nouveaux de bibliothèques universitaires ont ainsi été mis en service, intégralement financés par l'Etat comme d'ailleurs l'ensemble des locaux universitaires. La superficie globale des bibliothèques universitaires était en 1976 de 585 000 m².

Jean Bleton, qui a été le grand constructeur de cette période à la direction des bibliothèques du ministère de l'Education nationale, décrit ainsi les préoccupations de ceux qui ont contribué durant ces vingt ans à construire des bibliothèques universitaires:

«ceux qui ont contribué à la réalisation de ces travaux avaient alors pour soucis principaux:

- d'offrir des salles publiques capables d'accueillir assis un étudiant sur dix,
- de créer des magasins capables d'accueillir des collections durant vingt à vingt-cinq ans (en fonction des acquisitions annuelles de l'époque),
- de faire travailler le personnel dans des bureaux décents,
- de permettre, le jour venu, si le terrain le permettait, une extension sur place, d'où l'édification, pour plusieurs d'entre eux, de bâtiments indépendants,
- d'assurer, grâce à des circuits bien étudiés, le bon fonctionnement du service avec le personnel le plus réduit possible,
- enfin, de trouver des solutions architecturales économiques, à la fois par des plans «concentrés» et grâce à des hauteurs sous plafond correspondant strictement aux besoins (2,3 m pour les magasins, 3 m pour les bureaux, 5 à 7 m pour les salles de lecture afin de les faire bénéficier d'un bon éclairage naturel)».

Ces préoccupations aboutiront très souvent à la construction de bâtiments à trois corps: celui des magasins (blocs ou tours), celui des salles publiques et celui des bureaux. D'où le nom parfois utilisé de parti architectural «ternaire».

Dans le même temps se développait une conception de «bibliothèque à deux niveaux», qui a fait à l'époque l'objet de nombreuses descriptions et considérations dans les revues architecturales et professionnelles. Les étudiants avancés, les professeurs et les chercheurs devaient y trouver tout en accès libre, les collections étant classées selon la classification Cunningham pour les bibliothèques médicales et selon la CDU (classifi-

cation décimale universelle) pour les autres. Les autres usagers, étudiants de premier et second cycles (quatre premières années universitaires) devaient disposer de salles avec des usuels et une communication des livres (à lire sur place et à emprunter) effectuée par les magasiniers allant chercher ces livres dans les magasins.

Cette conception, très ségrégationniste, a heureusement été revue depuis!

La mise en service de ces bibliothèques, qui a renouvelé le parc des bibliothèques universitaires françaises à 90%, s'est effectuée à un rythme très rapide.

1975

L'année 1975 constitue une *année charnière*: c'est l'année qui voit la fin de la direction des bibliothèques et de la lecture publique, c'est-à-dire de la direction d'administration centrale, unique pour les bibliothèques publiques et universitaires, en place depuis 1945. Cette année-là voit en effet la séparation (toujours actuelle) des bibliothèques publiques et des bibliothèques universitaires, les premières passant sous la tutelle du ministère de la Culture, les secondes restant sous celle du ministère de l'Education nationale, mais dans des conditions très différentes du point de vue de leurs bâtiments et donc des constructions et extensions. L'année 1975 sonne également le glas des constructions des bibliothèques universitaires, puisque entre 1975 et 1990, seules une dizaine de bâtiments de bibliothèques universitaires seront construits ou étendus pour un total de surfaces inférieur à 20 000 m² répartis sur 15 ans (on est loin des 500 000 m² construits sur les vingt années précédentes!).

Après 1975

A partir de 1975 et durant près de quinze ans, les bibliothèques universitaires françaises ont vu leur situation *se dégrader progressivement* en termes de locaux comme en termes d'acquisitions documentaires et de personnel, comme si l'Etat, après avoir beaucoup fait pour ses universités se désintéressait progressivement d'elles. Mais ce désintérêt est malheureusement allé très loin et la dégradation a réellement porté, et de façon durable, sur les trois points suivants:

- on vient de le voir pour les locaux: 20 000 m² réalisés en quinze ans,
- les moyens financiers des bibliothèques universitaires sont restés pratiquement les mêmes entre 1977 et 1987 (en francs constants: 82,2 millions de francs et 89,2 millions de francs), alors que le nombre d'étudiants inscrits à l'université passait de 821 000 à 980 000 (+ 19,5%),
- les personnels restant également exactement les mêmes en nombre pour remplir des missions qui, entre temps, s'étaient très fortement développées.

Pour aggraver les choses, il faut noter également que l'entretien et la maintenance des centaines de milliers de mètres carrés de locaux de bibliothèques universitaires construits précédemment ont pesé de manière très lourde sur les budgets des bibliothèques universitaires qui, restant constants, réduisaient de fait les acquisitions documentaires dans des proportions drastiques.

Toutes ces années n'ont pas été également mauvaises sur tous les plans, mais c'est la tendance générale de ces quinze ans qui a été catastrophique pour bien des bibliothèques universitaires, le point le plus bas ayant été atteint en 1981.

Le temps des rapports ...

Durant cette période cependant, et à plusieurs reprises, le signal d'alarme a été actionné et le gouvernement et les parlementaires interpellés au sujet de l'état scandaleux des bibliothèques.

Trois rapports sont venus ponctuer les années 1980:

En 1981, un *premier rapport*, le *rapport Vandevoorde*, mettait au centre des débats la dualité du système documentaire des universités: d'un côté les bibliothèques universitaires en difficultés et mal intégrées à leur université de rattachement; de l'autre, une prolifération de bibliothèques de départements, de laboratoires et d'instituts, jugées plus conviviales et plus proches des étudiants et des enseignants.

Pour remédier à cette situation, le rapport Vandevoorde proposait de réunir la bibliothèque universitaire et les bibliothèques de départements et d'instituts de chaque université en un Service commun de la documentation qui combinerait une direction unique et une décentralisation de la gestion et gèrerait un budget documentaire global.

Un *second rapport*, en 1985, peu avant la parution du décret sur le service commun de la documentation, (le *rapport Gattégno-Varloot*, des noms des deux directeurs d'administrations centrales ayant chacun en charge un type de bibliothèque) constatait l'absence prolongée (plus de dix ans) de tout programme d'envergure en faveur des bibliothèques universitaires. Ce rapport suggérait, entre autres, d'engager une politique globale d'extension des locaux des bibliothèques universitaires.

Le rapport Miquel

Le *rapport Miquel* (troisième rapport qui date de 1989) dénonça de manière très ferme la situation scandaleuse des bibliothèques universitaires françaises, qualifiée de «*zone sinistrée de l'ensemble universitaire*». Il constatait leur dégradation qu'il s'agisse de locaux (à l'époque, 0,65 m² en moyenne par étudiant, sur la base des données de 1987), de l'encadrement en personnel (3,25 agents pour 1000 utilisateurs) ou de leur pouvoir d'achat documentaire ridicule.

Il proposait de construire 370 000 m² nouveaux de locaux en dix ans, de créer 1500 emplois, et de quadrupler les crédits de fonctionnement en quatre ou cinq ans.

Le rapport Miquel insistait sur plusieurs points:

- améliorer l'accueil des étudiants,
- les former à l'utilisation de la documentation dès le premier cycle (deux premières années d'université),
- renforcer les acquisitions documentaires,
- offrir des fonds importants en libre accès,
- ouvrir les bibliothèques universitaires au moins 60 heures par semaine durant 45 à 46 semaines dans l'année (40 à 45 heures en moyenne en 1987, année de référence du rapport, et 40 à 42 semaines par an). Pour parvenir à ces résultats, le rapport Miquel préconisait de mieux répartir les moyens en fixant une obligation de résultats par le biais de contrats entre l'Etat et les universités et de soutenir de préférence les universités qui présenteraient un plan cohérent d'organisation de la documentation.

Le *rapport Miquel* fut le véritable détonateur et le point de départ d'une nouvelle politique en faveur des bibliothèques universitaires. Il sert actuellement de référence pour le ministre de l'Education nationale dans son action à court et à moyen terme en faveur des bibliothèques universitaires.

Situation des bibliothèques en 1992

En 1992, la situation des bibliothèques universitaires françaises en chiffres est la suivante:

- 79 bibliothèques universitaires (et non plus 47 comme en 1975), représentant 195 implantations (je laisse de côté pour l'instant ce que nous appelons les «*délocalisations*», sur lesquelles je reviendrai un peu plus loin),
- 635 000 m² de bâtiments,
- le ratio m² par étudiant s'est encore dégradé depuis le rapport Miquel, passant de 0,65 m² en 1987 à 0,52 m² en 1992, le nombre d'étudiants étant lui-même passé de près de 969 000 en 1987 à 1 245 000 pour l'année universitaire 1991-1992, soit une augmentation de 28,6% en cinq ans. Actuellement, le taux d'augmentation des étudiants est de l'ordre de 6% par an,
- les bibliothèques universitaires offrent actuellement environ 70 000 places de consultation, soit environ une place pour 18 étudiants, au lieu de une, en moyenne, pour 5 utilisateurs. L'un des objectifs du rapport Miquel était de construire 35 000 places de consultation supplémentaires ce qui, à l'aune de 1992, ne représenterait encore qu'une place pour 12 étudiants et, à celle de 1995, une place pour plus de 14 étudiants si leur croissance se poursuit au rythme de

6% par an. Soit exactement la situation de 1987! On est parfois saisi de vertige!

- les bâtiments des bibliothèques universitaires conçus avec deux niveaux d'accès aux collections et quasiment pas de libre accès pour les étudiants de premier cycle, disposent d'une faible capacité de transformation, leur organisation interne les rendant souvent impropres tant au libre accès qu'à l'utilisation de techniques nouvelles.

A noter également que les besoins de rénovation du parc immobilier existant sont aussi importants que ceux concernant les extensions et les constructions: mise en conformité avec les règlements de sécurité actuels, plus draconiens que ceux appliqués entre 1955 et 1975, mise en conformité également avec le règlement de 1979 concernant l'accessibilité des handicapés dans les bâtiments recevant du public, réfection des sols, des peintures, des éclairages, ces derniers étant restés au niveau de l'époque à laquelle ils ont été conçus, rééquipement mobilier complet, les mobiliers d'aujourd'hui étant toujours ceux des années 1950–1960!

Que faire donc face à ce parc immobilier très dégradé et très insuffisant, légué par vingt ans d'immobilisme gouvernemental, de droite comme de gauche?

Je l'ai dit, en termes de bâtiments de bibliothèques universitaires notamment, le rapport Miquel fut en quelque sorte le détonateur, dans un mouvement général né au milieu des années 1980 décrivant la misère physique scandaleuse de l'ensemble des universités.

L'Etat a donc «redécouvert» ses universités à cette époque et il met aujourd'hui sur pied avec l'aide des collectivités territoriales – ce qui est une grande première – un important schéma de développement de l'enseignement supérieur, dénommé Schéma Université 2000, qui de 1991 à 1995 pour la première tranche, doit permettre de remettre à niveau les universités, au moins en ce qui concerne leur capacité d'accueil par rapport à une population étudiante sans cesse grandissante.

Le «Schéma Université 2000»

Dans les prémisses de ce schéma, quelques opérations «d'urgence» avaient déjà été réalisées depuis 1989 pour construire amphithéâtres, salles de travaux pratiques, salles de travaux dirigés et locaux administratifs (mais pas de bâtiments de bibliothèques universitaires!) dans quelques académies particulièrement déficitaires, tandis que le schéma de développement de l'enseignement supérieur, mis en place dès la fin de 1984, si'intensifiait avec la signature de contrats quinquennaux entre l'Etat et les régions, et avec la signature de contrats quadriennaux d'établissement (Etat/universités) à partir de 1989.

Le *Schéma Université 2000*, négocié en 1991 pour l'essentiel des académies, à l'exclusion de celles de la région Ile de France qui devait l'être d'ici la fin 1992, constitue le volet «construction» des différents contrats existants. Il s'appuie sur un financement de 32 milliards de francs, dont 16 proviennent de l'Etat et 16 des collectivités locales (villes, départements et régions), échelonné sur les années 1991–1995. Potentiellement, ces crédits représentent la possibilité de construire et d'équiper environ 2 500 000 m² de bâtiments universitaires nouveaux.

Comment les bibliothèques universitaires parviennent-elles à trouver leur place dans le Schéma Université 2000?

A vrai dire, elles la trouvent parfois avec quelques difficultés, et cela pour des raisons multiples.

Difficultés d'intégration

Première raison: les crédits importants dégagés dans le cadre du plan quinquennal ne sont pas répartis en amont, selon des quotas établis par grandes fonctions existant dans une université. Il n'y a donc pas 15, 20, voire 25% de la dotation financière globale du Schéma Université 2000 qui soient dévolus d'office à la transformation des services communs de la documentation. Cette disposition aurait évidemment été très efficace – et très confortable – pour les bibliothèques!

Deuxième raison: à l'origine du Schéma Université 2000 ne figuraient que des opérations de constructions, réaménagements et extensions des bâtiments d'université. Peu à peu, y ont été incluses des opérations touchant les instituts universitaires de technologie, considérés comme prioritaires pour la construction de leurs bâtiments. Y ont été ajoutées ensuite toutes les opérations de maintenance lourde des bâtiments universitaires, tout ceci s'alimentant sur la même enveloppe budgétaire. Voilà pourquoi le chiffre potentiel de réalisation de 2 500 000 m² de bâtiments d'université se trouvera forcément révisé à la baisse!

Troisième remarque: il appartient au président de l'université, en accord avec le recteur de l'académie (c'est le représentant du ministre de l'Education nationale au niveau de l'académie), de déterminer les priorités de travaux pour son université, puis de les hiérarchiser pour tenir dans une enveloppe budgétaire fixée entre l'Etat et les différentes collectivités locales, et non susceptible de révision (en tout cas à la hausse).

Objectifs actuels

Les grands objectifs poursuivis aujourd'hui pour les bâtiments des bibliothèques universitaires sont les suivants:

- Mettre la bibliothèque au cœur de l'université et l'université au cœur de la population. Il faut, partout

où cela est possible, en finir avec la notion de campus, surtout la notion mal digérée de campus à la française, c'est-à-dire de l'université à l'écart de tout, sans moyens de transports vraiment opérationnels, sans vraie vie, sans boutiques, sans cafés ni restaurants autres qu'universitaires, sans théâtre, ni cinéma, ni librairie, etc. La création des sept universités nouvelles et les antennes universitaires délocalisées dans des villes de moyenne importance (15 à 50 000 habitants), de même que la réintégration de l'enseignement de certaines disciplines universitaires dans les centres villes devraient le permettre à moyen terme,

- programmer des espaces de consultation où le libre accès au maximum de collections contemporaines est de rigueur,
- autoriser l'emprunt à domicile du maximum de documents,
- créer des espaces de consultation très diversifiés où chacun, selon ses besoins du moment, trouvera sa place: salle de lecture traditionnelle de taille raisonnable, salles de travail en groupes, places de lecture individuelle en salle de lecture, carrels fermés pour le travail de longue durée, en somme tout ce qui existe déjà depuis longtemps dans les bibliothèques de la majorité des pays économiquement développés! Dans un premier temps, le conseil donné est de prévoir une place pour 8 à 10 utilisateurs; le plus vite possible ensuite, une place pour 5 utilisateurs,
- donner accès à tous les types de collections, imprimés, audiovisuels, informatiques, à l'instar de ce qui s'est fortement développé dans de nombreuses bibliothèques publiques françaises,
- développer tous les accès informatisés à l'information sur place et à distance: catalogues, CD-ROM, bases de données,
- programmer l'accroissement des collections, et donc la taille des bâtiments, pour les vingt-cinq années à venir,
- construire des bâtiments flexibles et modulables pour qu'il soit possible de les faire évoluer,
- construire des bâtiments de qualité non seulement en ce qui concerne leur architecture, mais aussi du point de vue des matériaux utilisés, afin qu'ils soient bien protégés des bruits tant extérieurs qu'intérieurs, meublés de manière confortable, conviviale et esthétique, et dont le confort pour l'utilisateur comme pour le personnel soit maximum,
- augmenter le personnel, de manière à ouvrir au moins 60 heures par semaine d'ici la mi-1993 (aujourd'hui environ 55 heures), 70 à 80 heures par semaine dès que possible, tout en réduisant de plusieurs semaines le temps annuel de fermeture.

Mais je vois déjà une *première difficulté* à laquelle nous sommes souvent confrontés, et qui est un péché mignon

bien français, c'est le fait qu'un certain nombre d'opérations feront l'objet d'un *découpage en tranches*, appelées pudiquement «fonctionnelles», dont la réalisation sera étalée dans le temps pour des raisons financières.

Au demeurant, si l'on ne peut réaliser une opération en une seule fois, il faut savoir qu'une première tranche vraiment viable au regard de l'ensemble d'un projet doit représenter au moins 70 à 75% de la superficie finale de l'opération. Construire une proportion moins importante poserait de sérieux problèmes de cohérence de la première phase par rapport à l'ensemble. Ceci devrait conduire en tout cas à ne construire qu'en deux phases au plus. Mais même cela n'est jamais sûr en France où l'on va souvent préférer, au nom d'un égalitarisme mal compris, réaliser trois opérations en même temps en tronçonnant chacune d'entre elles, au lieu d'une opération dans son intégralité, puis la deuxième, puis la troisième.

Si construire en une seule fois conduit, bien entendu, à différer les opérations positionnées en numéros 2 et 3, cela a pour effets positifs de mettre à la disposition des utilisateurs de vraies réalisations, d'abaisser sensiblement le coût global des travaux, et surtout d'éviter de faire vivre les utilisateurs et le personnel dans des chantiers permanents, avec tout ce que cela suppose de bruit, de poussière, d'inconfort, voire de fermeture temporaire de la première tranche pour achever la suivante.

Quand malheureusement le découpage d'un projet en phases successives ne peut être évité, il est alors *indispensable que le programme technique détaillé qui servira à la construction soit élaboré pour l'intégralité de l'opération* et que les plans de l'architecte (esquisses et avant-projet sommaire) soient établis non seulement pour la première tranche mais pour l'ensemble de l'opération. C'est alors un moindre mal, en espérant naturellement que la ou les autres phases suivront rapidement. Un autre point mérite également un peu d'attention dans des opérations qui sont longues et délicates à mener: la réalisation d'un bâtiment de bibliothèque par construction, réaménagement ou extension *exige de son chef de projet un certain nombre de connaissances qui ne font pas vraiment partie du domaine habituel des connaissances bibliothéconomiques*. Il est pourtant indispensable que celles-ci soient rapidement acquises dès lors qu'un projet se fait jour, car il est important de pouvoir tenir une place, *sa place*, la plus claire possible, dans l'opération, place auprès du maître d'ouvrage (le décideur et le payeur), place auprès du maître d'œuvre (l'architecte), place auprès des entreprises qui réaliseront le bâtiment. Cette place, il faudra pouvoir la conserver durant trois ou quatre années au minimum, d'où l'importance d'une situation personnelle et institutionnelle juste et sans ambiguïté dans l'opération.

Les phases importantes d'un projet de construction

Sans trop entrer dans le détail, il faut rappeler quelles sont les six phases majeures dans lesquelles s'inscrit tout projet de construction:

Programme technique

L'établissement du programme technique détaillé, quantitatif et qualitatif du futur équipement. C'est l'un des points-clé pour qu'une opération soit réussie, car il s'agit tout d'abord d'analyser aussi finement que possible l'organisation existante de la bibliothèque, tant sur le plan de l'organisation interne que par rapport à la qualité des services rendus aux utilisateurs.

On connaît en général bien les inconvénients pour le public du bâtiment dans lequel on se trouve et que l'on veut reconstruire: pas ou peu de libre accès, manque de places de consultation, faible confort matériel et esthétique, bruit ambiant qui nuit à la qualité du travail, absence de possibilités d'animation et de mise en valeur des fonds, inadaptation des espaces publics aux nouvelles technologies, liaisons difficiles entre les différents types d'espaces, etc.

On sait moins bien, en revanche, analyser objectivement l'organisation du travail du personnel de la bibliothèque, parce que l'on atteint souvent des susceptibilités personnelles: circuit du traitement des documents dans ses différentes phases, découpage des fonctions et des activités des uns et des autres ayant pu entraîner, au fil du temps, des situations de sclérose, voire de blocage complet de fonctionnement au niveau de certains services, difficultés d'admettre que documents et publics évoluent. Chacun connaît ces difficultés d'ordre psychologique que l'on peut rencontrer, notamment lorsque la mobilité professionnelle n'est pas de règle et que le personnel fait souvent sa carrière dans une, éventuellement deux bibliothèques seulement, ce qui fait qu'il manque singulièrement de points de repères différents, de visions diversifiées des choses et des modes d'organisation.

Dans la mise au point de ce programme, il faut effectuer de nombreuses visites de bibliothèques, tant chez soi, qu'à l'étranger, surtout à l'étranger en ce qui nous concerne actuellement, pour comparer, s'obliger à se poser des questions, acquérir des idées neuves et s'ouvrir l'esprit à d'autres formes d'organisation.

Le ministère de l'Éducation nationale, par le biais de sa sous-direction des bibliothèques et de sa sous-direction des constructions, a voulu donner toute son importance, compte tenu des enjeux du Schéma Université 2000, à la connaissance des questions de programmation. Il a réuni dès la fin de l'année 1990 un groupe de travail comprenant des universitaires, des architectes, des ingénieurs, des directeurs de bibliothèques universitaires et des représentants des deux sous-directions concernées. Ce groupe a travaillé durant plusieurs mois à la rédaction d'un «*Guide de programmation des biblio-*

thèques universitaires» qui a été largement diffusé depuis mai 1991. Ce document a été très apprécié, car il fournit de sérieux points de repères quant à une méthodologie de programmation d'un bâtiment. Il offre également des exemples de normes et prescriptions couramment retenues dans les pays développés pour la réalisation de leurs bibliothèques universitaires¹.

Partenaires

La connaissance des partenaires auxquels le chef de projet sera confronté et avec lequel il aura à travailler tout au long du processus de construction.

Concours d'architecture

La compréhension de l'organisation des concours d'architecture qui sont la règle commune, en France, pour la nomination d'un architecte sur un projet.

Etude des plans

L'apprentissage de la lecture des différents états de plans élaborés par l'architecte, des plus simples (esquisses) aux plus complexes (les dossiers de consultation des entreprises) en passant par l'avant-projet sommaire et l'avant-projet détaillé, pour pouvoir s'approprier mentalement le futur bâtiment, en étudier le fonctionnement détaillé et demander, le cas échéant, les modifications qui s'imposent.

Suivi du chantier

Le suivi de l'évolution du chantier dans ses différentes phases: certaines qui concernent le second œuvre sont en effet très importantes pour la qualité des prestations offertes et le confort des utilisateurs (revêtements de sols, choix des couleurs, protection solaire, isolation phonique, etc.)

Équipement en mobilier et matériel

L'élaboration des dossiers d'équipement en mobilier et en matériel. C'est probablement cet aspect des choses qui déroutera le moins un bibliothécaire dans la mesure où, de tous temps, il a été nécessaire d'acquérir quelques pièces complémentaires de mobilier et différents matériels pour la bonne marche de la bibliothèque.

Ces six points fondamentaux donnent un avant-goût de la diversité des connaissances à acquérir rapidement, du degré d'implication personnelle et professionnelle qui

¹ Ce document de base, essentiellement quantitatif, vient d'être repris sous la forme d'un ouvrage portant sur l'ensemble des problèmes touchant à la réalisation d'un bâtiment de bibliothèque universitaire: «*Construire une bibliothèque universitaire: de la conception à la réalisation*». Paris: Ed. du Cercle de la Librairie, 1993.

doit être celui du chef de projet, et aussi de sa capacité à entraîner son personnel dans l'aventure d'une construction. Un projet, en effet, n'est jamais l'affaire d'un seul – même génial, mais le fruit du travail de toute une équipe, et d'un travail acharné.

Stages de formation

Pour permettre aux chefs de projets de mieux jouer ce rôle auquel, dans leur grande majorité, ils n'ont pas été préparés, la sous-direction des bibliothèques a organisé depuis plus d'un an à leur intention des stages intensifs d'une semaine au cours desquels sont abordés par des architectes, des ingénieurs et des bibliothécaires, les points fondamentaux mentionnés ci-dessus.

Il est également important, pour nous en France, de comprendre aujourd'hui que le rôle de l'Etat a changé en ce qui concerne les universités et les bibliothèques universitaires. Celui-ci n'est plus l'unique dispensateur des crédits d'investissement, et donc le seul qui fasse entendre sa voix.

Ceci montre un peu plus, s'il en était besoin, la nécessité de faire connaissance avec des partenaires qui n'avaient jamais été les nôtres jusqu'à présent, et qui ne sauraient plus se contenter du rôle de simple bailleur de fonds.

Conclusion

La nouvelle vague de construction des bibliothèques universitaires s'amorce donc à la fois avec une certaine lenteur mais sûrement. Bien des opérations en sont encore aujourd'hui à la première phase de réflexion qui doit mener à l'élaboration du programme technique détaillé. Peu à peu, le nombre des concours d'architecture va s'accroître et une partie des projets – les plus modestes – commencera à sortir de terre vers la mi-1993, beaucoup plus en 1994 et 1995. Les premiers effets du Schéma Université 2000 en matière de bibliothèques universitaires ne s'afficheront réellement qu'à la fin de 1994 et dans les années suivantes, dans la mesure où il faut de dix-huit mois à deux ans pour réaliser une construction et quelques mois supplémentaires pour la meubler et transférer les collections. C'est dire que le résultat de nos efforts ne commencera vraiment à être visible qu'à l'achèvement de la première partie du Schéma Université 2000, en 1995.

D'aucuns commencent à penser qu'il pourrait y avoir une suite, à partir de 1996, tant l'ampleur de la tâche est grande en ce qui concerne l'ensemble des universités et, à l'intérieur de celles-ci, des bibliothèques universitaires. Il est en effet impossible de rattraper en cinq ans ce qui n'a pas été réalisé en vingt ans, d'autant que le nombre d'étudiants ne cesse de croître et devrait atteindre d'ici l'an 2000 environ 1 800 000, à raison d'une progression de 60 à 70 000 étudiants par an.

Nous sommes quelques uns à nous être impliqués très fortement dans la construction de nouveaux bâtiments pour nos bibliothèques universitaires et dans la transformation la plus performante possible des bâtiments

les plus anciens. Mais c'est un travail de longue haleine et qui ne pourra être poursuivi efficacement que si l'Etat et les collectivités territoriales s'engagent pour de nombreuses années et non pour une période de cinq ans. Mais les hommes politiques qui nous gouvernent, chacun à leur niveau, détestent tout ce qui n'est pas immédiatement «visible»; il leur faut des inaugurations bien voyantes, des discours fleuris, des rubans à couper, si possible plusieurs fois par semaine! Or pour une bibliothèque, il nous faut au moins quatre à cinq années avant de pouvoir leur tendre la paire de ciseaux pour couper le ruban! C'est trop long et l'homme politique, dans nos bienheureuses démocraties, peut être balayé de la scène avant que ce délai se soit écoulé! Il nous faut donc souhaiter que la sagesse l'emporte pour le renouveau de nos bibliothèques universitaires comme pour celui de l'ensemble des universités et que nous puissions enfin travailler sur le moyen et le long terme, seuls garants d'une réelle efficacité et d'un véritable changement.

Adresse de l'auteur:

Marie-Françoise Bisbrouck
Chargée de mission pour la construction des bibliothèques universitaires
Ministère de l'éducation nationale et de la culture
Sous-direction des bibliothèques
61-65, Rue Dutot
F 75015 Paris